

Charte européenne de la sécurité routière : Processus d'enregistrement

La Charte européenne de la sécurité routière (ERSC) est la plus grande plateforme de la société civile consacrée à la sécurité routière. Plus de 3 500 entités publiques et privées se sont engagées dans l'ERSC, formant une communauté qui partage son expertise en matière d'actions et d'initiatives dans le domaine de la sécurité routière. Cette communauté est une ressource formidable pour souligner l'importance de la sécurité routière dans les pays de l'UE et au-delà.

Les actions de nos membres ont permis de mieux faire connaître les causes des accidents de la route, de contribuer à l'instauration d'une culture de la sécurité routière en Europe et de mettre en lumière des mesures préventives efficaces en matière de sécurité routière. Nos membres publient une grande variété d'activités dont ils peuvent s'inspirer. Ces activités peuvent être adaptées à des lieux ou à des données démographiques spécifiques afin de créer une stratégie de sécurité routière efficace pour n'importe quel pays, ville ou village.

L'importance de nos membres

Nos membres sont essentiels à l'ERSC. Le partage de leurs connaissances a joué un rôle important dans l'effort paneuropéen pour rendre nos routes plus sûres. Nous comptons sur les membres pour télécharger des informations sur leurs activités afin d'accroître les connaissances en matière de sécurité routière et de soumettre les bonnes pratiques utilisées pour atteindre les objectifs de réduction du nombre de victimes de la route. Les bonnes pratiques qui vont au-delà des objectifs standard seront mises en évidence en tant qu'engagements volontaires.

Nos membres organisent des événements pour encourager la collaboration et l'inspiration, favorisant ainsi une culture de la sécurité routière encore plus forte. Ces événements touchent un large éventail de personnes que nous ne pourrions pas contacter seuls, en les encourageant à s'exprimer et en leur donnant un lieu où faire entendre leur voix.

Nous avons besoin de vous pour participer et contribuer à rendre nos routes plus sûres, d'une manière que nous n'aurions jamais imaginée.

Comment s'inscrire à l'ERSC

Veuillez noter que vous avez besoin d'un login européen pour vous inscrire à l'ERSC. Si vous n'avez pas de login européen, vous devez d'abord créer un login européen (voir ci-dessous - Sans login européen existant) et ensuite vous inscrire à l'ERSC (voir ci-dessous - Avec un login européen existant).

Avec un login européen existant

1. La page d'accueil de l'ERSC se trouve à l'adresse suivante : <https://road-safety-charter.ec.europa.eu/>
2. Cliquez sur le bouton Login en haut à droite de l'écran.
3. Vous serez dirigé vers la page de connexion de l'UE
4. Saisissez votre adresse électronique et votre mot de passe de l'UE
5. Vous serez dirigé vers la page d'inscription des nouveaux utilisateurs de l'ERSC.
6. Remplissez les cases vides de votre profil (les cases obligatoires sont marquées d'un *).
7. Une fois l'opération terminée, cliquez sur "Enregistrer".
8. L'équipe de l'ERSC examinera votre demande
 - a. Si des informations supplémentaires sont nécessaires, vous recevrez un courriel vous invitant à compléter votre profil.
 - b. Si toutes les informations sont présentes, votre adhésion sera confirmée.

- a. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'un processus automatique et que la confirmation de votre adhésion peut prendre jusqu'à un jour ouvrable. Vous ne pourrez pas partager de contenu sur le site web tant que cette confirmation n'aura pas été effectuée.
9. Une fois votre adhésion confirmée, vous recevrez un courriel de bienvenue contenant un lien vers les visuels ERSC tels que les logos et les bannières.

Sans login européen existant

1. Rendez-vous sur la page de connexion de l'UE à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/cas/eim/external/register.cgi>
2. Il se peut qu'un message "accès refusé" s'affiche. Cliquez alors sur "Créer un compte" à droite de l'écran.
3. Si vous souhaitez migrer votre compte ERSC existant, utilisez la même adresse électronique.
4. Vous serez dirigé vers la page d'inscription de l'UE.
5. Remplir les cases vides
6. Lisez la déclaration de confidentialité et cochez la case
7. Cliquez sur créer un compte
8. Vous recevrez un courriel de confirmation
9. Cliquez sur le lien fourni dans le courriel
10. Vous serez dirigé vers la page de création d'un nouveau mot de passe.
11. Entrez un mot de passe de votre choix dans les cases vides
12. Cliquez sur soumettre
13. Passez à la section "Avec un identifiant UE existant" ci-dessus.

Si vous rencontrez des difficultés pour créer un identifiant UE, consultez la page d'aide sur l'identifiant UE : <https://webgate.ec.europa.eu/cas/help.html>

Une fois votre compte validé, vous aurez accès à votre page personnelle de la rubrique "Ma charte" de l'ERSC pour préciser votre engagement en faveur de la sécurité routière mais aussi pour partager des événements, des témoignages et d'autres informations utiles à la communauté.

Remarque : des documents et des outils sont disponibles pour vous aider à élaborer votre plan d'action en matière de sécurité routière : <https://road-safety-charter.ec.europa.eu/content/guidelines-and-tools>

Comment un membre actuel de l'ERSC peut-il migrer vers un login européen ?

Si votre login européen utilise la même adresse électronique que votre compte ERSC existant, votre compte sera automatiquement migré.

Si votre login européen utilise une adresse électronique différente, vous devrez créer un nouveau login européen avec votre adresse électronique ERSC.

Pour toute question complémentaire, veuillez nous contacter à l'adresse [suivante : ERSC-helpdesk@ricardo.com](mailto:ERSC-helpdesk@ricardo.com)